

U24 - Les antennes relais de Téléphonie Mobile et la 5G



Formation du mercredi 11 décembre 2024

3 HEURES : 14h30 - 17h30

Public visé : Maires, Adjointes, Conseillers municipaux, DGST, Responsable technique

Places limitées à 12 inscriptions

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera le mercredi 11 décembre 2024

**Salle de formation AMF16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME**

COÛT PEDAGOGIQUE

150 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

vous devez vous inscrire

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »

avant le 25/11/2024

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16
avant le 25/11/2024

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation**.

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : contact@amf16.fr